



Prévoyance professionnelle: principales nouveautés pour 2025

Retrouvez ici les **principaux faits et chiffres** concernant votre prévoyance professionnelle.

Chiffres-clés actuels

Rémunération des avoirs de vieillesse et taux de conversion

Pour les contrats avec placement autonome de la fortune par la Commission de prévoyance du personnel, la rémunération des avoirs de vieillesse est définie par le plan de prévoyance de la caisse de prévoyance concernée. Si la Commission de prévoyance du personnel n'a pas déterminé de rémunération, pour 2024, les avoirs de vieillesse des personnes assurées seront rémunérés à 1,25% dans le régime obligatoire et à 1,25% dans le régime surobligatoire, conformément à la décision du Conseil de fondation. Pour 2025, le taux d'intérêt minimal LPP légal sera de 1,25%.

Le taux de conversion pour le régime obligatoire LPP demeure inchangé à 6,8% en 2025. Dans le régime surobligatoire, les taux de conversion restent également les mêmes en 2025: 4,764% pour les hommes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 65 ans et 4,901% pour les femmes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 64 ans. Selon la caisse de prévoyance, d'autres taux de conversion peuvent s'appliquer s'ils ont été fixés individuellement.

Pour les contrats avec réassurance complète du processus d'épargne, les avoirs de vieillesse des personnes assurées seront rémunérés à 1,25% dans le régime obligatoire et à 0,00% dans le régime surobligatoire pour 2024. AXA Vie SA garantit une rémunération globale de 1,25% dans le régime obligatoire et de 0,00% dans le régime surobligatoire pour 2025. Le taux d'intérêt minimal LPP légal pour 2025 est de 1,25%.

Le taux de conversion de 6,8% du régime obligatoire selon la LPP demeure inchangé en 2025. Dans le régime surobligatoire, les taux de conversion resteront en 2025 à 5,000% pour les hommes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 65 ans et à 4,880% pour les femmes/personnes ayant atteint l'âge de référence de 64 ans.

Prescriptions légales et cotisations

Relèvement de l'âge de référence pour les femmes

Dans le cadre de la réforme AVS 21, l'âge de référence pour les femmes est progressivement relevé de 64 à 65 ans et harmonisé avec celui des hommes. Le même ajustement se fera dans la prévoyance professionnelle (LPP). La première hausse aura lieu en 2025. Et à partir de 2028, l'âge de référence sera finalement le même pour toutes et tous. Pour les femmes des générations transitoires, les âges de référence respectifs sont indiqués ci-dessous. L'âge de référence en vigueur actuellement figure dans le certificat de caisse de pension 2025.

Année	Femmes nées en	Âge de référence
2024	1960	64 ans
2025	1961	64 ans et 3 mois
2026	1962	64 ans et 6 mois
2027	1963	64 ans et 9 mois
2028	1964 et après	65 ans

Montants-limites

Les montants-limites pour la prévoyance professionnelle et les autres assurances sociales ont été adaptés pour 2025. Vous les trouverez dans le mémento [«Montants-limites actuels»](#).

Fonds de garantie

Les taux de cotisation pour le fonds de garantie LPP sont les suivants en 2025:

- 0,13% du salaire LPP coordonné pour le versement des subsides en cas de structure d'âge défavorable,
- 0,003% des prestations de libre passage à la fin de l'année pour les prestations d'insolvabilité et autres prestations (forfait)

Les cotisations pour 2024 sont dues le 30 juin 2025 et celles pour 2025, l'année suivante.

Nouveaux services et offres

Portail en ligne «Services LPP» pour les employeurs

En 2024, vous avez eu accès au nouveau portail en ligne pour les employeurs (anciennement wincoLink). Il vous permet de traiter vos tâches administratives de manière encore plus rapide et plus simple. Avec votre identifiant myAXA, vous pouvez accéder à tout moment au portail «Services LPP». Vous n'avez pas encore de compte myAXA? Alors inscrivez-vous sans tarder sur [myAXA](#).

Gestion efficace du personnel grâce à ELM

Optimisez la gestion de votre personnel grâce à la déclaration électronique des salaires (ELM). Vous pouvez transmettre de manière automatique et directe à AXA les mutations de personnel et de salaire depuis votre logiciel de paie. Les données, qu'elles concernent les entrées, les sorties ou les modifications de salaire, sont traitées de manière sécurisée et rapide. Pour utiliser ELM, vous avez besoin d'un logiciel de paie certifié selon la norme Swissdec et d'un profil d'assurance. Informations complémentaires: [AXA.ch/declaration-salaires](#)

La vue d'ensemble de la prévoyance: myAXA pour le personnel

Simuler sa rente de vieillesse, identifier des lacunes de prévoyance, verser un montant dans sa caisse de pension ou effectuer un retrait, et garder constamment une vue d'ensemble sur ses prestations: c'est possible grâce à notre portail en ligne [myAXA](#) pour le personnel. Vous n'avez pas encore de compte? Demandez sans tarder [votre code d'accès personnel](#) et découvrez vos possibilités en matière de prévoyance vieillesse.

Autres nouveautés concernant votre Fondation

Élections pour le renouvellement complet du Conseil de fondation

Des élections pour le renouvellement complet du Conseil de fondation ont eu lieu en 2024. La composition actuelle du Conseil de fondation peut être consultée à tout moment sur Internet.

Nouveau règlement de prévoyance et adaptation d'autres documents de la Fondation

Le règlement de prévoyance a été entièrement remanié au 1^{er} janvier 2025.

Il réunit dans un seul document les deux anciens règlements pour la prévoyance de base et la prévoyance complémentaire. De plus, sa structure est plus claire, ce qui permet aux personnes assurées de trouver rapidement les informations dont elles ont besoin. La plupart des modifications sont d'ordre purement rédactionnel. Les principaux changements de fond, que ce soit dans le règlement de prévoyance ou dans d'autres documents de la Fondation, sont résumés dans un [aide-mémoire](#) séparé.

Site Web remanié

En 2024, le site Web de la Fondation a été remanié. Vous trouverez désormais l'ensemble des formulaires et des documents de la Fondation sous «Téléchargements», et la section «Actualités» comprend toutes les informations actuelles concernant votre Fondation.

Vous trouverez l'ensemble des informations et des documents en ligne:



Portrait de la
fondation



Actualités



Télécharge-
ments

Aperçu de vos avantages

- Une solution optimale pour les moyennes et grandes entreprises
- Grande flexibilité et autonomie
- Stratégie de placement et objectifs de performance personnels
- Gestion de fortune axée sur la performance
- Aménagement individuel du plan de prévoyance